

QUESTION 34

COMMENT L'ESPRIT NOUS APPLIQUE-T-IL LA RÉDEMPTION ACQUISE PAR CHRIST ?

Réponse : l'Esprit nous applique la rédemption acquise par Christ en suscitant en nous la foi (1) et en nous unissant ainsi à Christ par l'appel efficace qu'il nous adresse (2).

1. *En lui vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Évangile de votre salut, en lui vous avez cru et vous avez été scellés du Saint-Esprit qui avait été promis, lequel est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, pour célébrer sa gloire (Éphésiens 1.13-14).*

Tous ceux que le Père me donne viendront à moi, et je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi !.../ Or, la volonté de celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite au dernier jour (Jean 7.37, 40).

Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu (Éphésiens 2.8).

2. *...en sorte que Christ habite dans vos cœurs par la foi... (Éphésiens 3.17).*

Dieu est fidèle, lui qui vous a appelés à la communion de son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur (1 Corinthiens 1.9).

Étant morts dans nos péchés, le Saint-Esprit doit nous accorder la vie nouvelle afin que nous puissions croire en Christ et être sauvés (Tit 3.5). Cette foi est de ce fait un don de Dieu découlant de l'œuvre accomplie par son Fils incarné (2 Pi 1.1) et le moyen par lequel nous devenons participants de ce dernier (Jn 3.18; Mc 5.36; 9.23). En conséquence, cette foi est indispensable pour hériter du salut (1 Pi 1.3-7; Ga 5.4-6).

À chaque croyant est accordée une mesure de foi (Ép 4.7). Cette foi propre à chacun est néanmoins dans son essence la même pour tous, à savoir la vertu par laquelle nous recevons la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ (Ro 3.21-24).

Ayant cru, nous avons été unis pour l'éternité au Fils de Dieu, étant désormais membres de son corps (Jn 17.22-23; Ro 6.3-4; 1 Co 6.15, 17; 12.13). Il s'agit d'une union vitale, indissoluble, mystérieuse et inexplicable par l'Esprit (Ro 8.9-11; Ga 2.20; 3.26-29; 4.6-7), trouvant son analogie dans celle du mariage (Ép 5.32).

Tout cela a été rendu possible par l'appel efficace opéré par l'Esprit dans le cœur des élus (Mt 22.14; Ro 8.29-30; 1 Co 1.9; 2 Th 2.13-14; 1 Pi 2.9).

La foi demeure indissociable de la repentance envers Dieu (Mc 1.15).